Instituts Hospitalo-Universitaires (IHU 3) – Appel à projets – 2022

Thématiques	Date de publication	Date limite de soumission	Durée des projets	Budget	Financeur /Ref. de l'appel
Création d'IHU	18/03/2022 à 10h00	07/11/2022 à 11h00	120 mois	50 M€ maximum	France 2030 (ANR)/ IHU 3

Objectifs : Le présent appel à projets vise à créer jusqu'à six nouveaux Instituts Hospitalo-Universitaires (IHU), futurs pôles d'excellence en matière de recherche, de soin, de prévention, de formation et de transfert de technologies dans le domaine de la santé.
Il vise, par des synergies, leur donner une visibilité mondiale dans le domaine de la santé et à mettre la recherche translationnelle au coeur du projet en lui donnant des moyens très significatifs.

Thématiques : Les projets d'IHU devront :
- viser l'excellence mondiale en matière de recherche, d'enseignement, de soin, de prévention dans une thématique définie ;
- mettre au cœur de chaque projet une dynamique du laboratoire vers le patient et du patient vers le laboratoire :
  o disposer d'une file active de patients significative dans la thématique proposée et d'une prise en charge du patient en cohérence avec le projet scientifique ;
  o impliquer de façon harmonieuse cliniciens et chercheurs dans l'ensemble des activités de l'IHU, en favorisant leur participation conjointe aux activités de recherche translationnelle ou clinique ;
- s'assurer du caractère intégré des travaux de recherche fondamentale, clinique et translationnelle, au sein d'un périmètre géographique limité et autour d'un noyau central de ressources et de compétences au cœur de l'IHU, garantissant une continuité de fonctionnement ;
- intégrer un objectif de valorisation et de transfert de technologies ;
- avoir la capacité d'attirer une quantité significative de projets émanant de partenaires privés.

Critères d'éligibilité :
Le projet sera présenté par un ou une responsable scientifique et technique, futur directeur ou future directrice de l'IHU.
Aucun membre du futur IHU ne doit être membre du CPM.
Le dossier de soumission doit être déposé complet sur le site de soumission de l'ANR avant la date et l'heure de clôture de l'appel à projets, y compris le document administratif et financier et les lettres d'engagement signés par chaque établissement partenaire et scannés.
Le document scientifique (maximum 25 pages) et ses annexes (maximum 50 pages) doivent être impérativement au format PDF non protégé (taille de police minimum : 11, Times New Roman ou équivalent).

Pour plus d'information : https://anr.fr/fr/detail/call/1452/?no_cache=1

Contact Chargées d'affaires:
Marie paule COSENZA (marie-paule.cosenza@univ-amu.fr 04 13 94 95 74)
Lisa BUYUKLAPSIN (lisa.BUYUKLAPSIN@univ-amu.fr 04 86 09 08 85)